



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

N° 2011-02-01

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 1<sup>er</sup> février 2011

## **Installation du conseil communautaire**

Par arrêté interpréfectoral en date du 17 décembre 2010, les préfets de l'Essonne et des Yvelines ont autorisé l'extension du périmètre de Versailles Grand Parc aux communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Renne-moulin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Conformément à nos statuts et conformément aux dispositions de l'article L5211-7 du code général des collectivités territoriales, les communes de Bailly et Noisy-le-Roi ont désigné respectivement quatre conseillers communautaires. La commune de Renne-moulin a désigné quant à elle, un conseiller communautaire.

Les nouveaux membres ici présents sont donc les représentants désignés au sein des conseils municipaux des trois communes intégrant notre communauté.

Conformément à la loi, je déclare installés, dans leur fonction, les nouveaux conseillers communautaires.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Alain FAUVEAU**  
Directeur Général des Services

